

L'agriculture, un secteur économique très administré, entouré, organisé !

1-LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Agriculture, alimentation, pêche, aquaculture, agroalimentaire, forêt, commerce international... Les domaines de compétences du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont divers et variés. Voici les missions, les compétences et l'organisation de ce ministère.

1-1- MISSIONS GENERALES

La politique du Gouvernement concernant l'**agriculture**, les **industries agroalimentaires**, la **forêt** et le **bois**, les **pêches maritimes** et l'**aquaculture** est préparée et mise en œuvre par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation agit aussi en matière d'**alimentation**, en lien avec le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère des Solidarités et de la Santé.

Le ministère participe également à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de **commerce international**.

1-2 - COMPETENCES PRINCIPALES

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est compétent concernant :

- l'**enseignement agricole** et la **formation continue** ;
- la **recherche** agronomique, biotechnologique et vétérinaire ;
- la **santé des plantes et des animaux**, la **protection animale** et la **qualité des produits agricoles** et alimentaires ;
- la **politique sociale** en ce qui concerne les exploitants et salariés agricoles ;
- la politique en faveur du **monde rural agricole** ;
- la politique dans le domaine des **industries agroalimentaires** ;
- la politique en matière de **pêches maritimes**, de **produits de la mer** et d'**aquaculture**, notamment en ce qui concerne la réglementation et le contrôle de ces activités et le financement des entreprises de la pêche et de l'aquaculture ;
- la politique relative au **contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles** et alimentaires, conjointement avec le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère des Solidarités et de la Santé ;
- les **négociations européennes et internationales**.

1-3 - ORGANISATION

Le ministère compte **près de 36 000 agents** dont la moitié exerce dans le secteur de l'enseignement et de la formation agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est organisé en quatre directions d'administration centrale dont l'action est coordonnée par un secrétariat général :

- la **direction générale de l'alimentation (DGAL)** met en œuvre, avec les services du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre des Solidarités et de la Santé, la politique relative au contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires ;
- la **direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)**
- la **direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)** ;
- la **direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)**

L'action de l'administration centrale est relayée dans les régions par les **directions régionales**.

Historiquement, depuis des dizaines d'années, la politique agricole est co-gérée avec le principal syndicat agricole la FNSEA

1-4 - LES DIRECTIONS REGIONALES DRAFF

Placées sous l'autorité du Préfet de région, les DRAAF contribuent à définir, mettre en œuvre et suivre les politiques nationales et européennes de développement rural et de l'aménagement et du développement durable du territoire.

Contrôle des structures : pour la répartition des terres agricoles : définition d'un schéma définissant des priorités, organiser le contrôle des installations , donner-ou pas- l'autorisation d'exploiter-(au dessus d'une certaine surface), maîtriser les agrandissements.

Les DRAAF mettent en œuvre au niveau régional les politiques de l'alimentation (offre alimentaire, protection des végétaux), de la forêt et du bois et de l'emploi dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier.

Les DRAFF co-pilotent avec la région Pays de Loire la répartition des fonds FEADER(deuxième pilier de la Politique Agricole Commune)

Elles travaillent en réseau avec les Directions départementales (DDTM- ss direction agricole)

2- ELEMENTS DE CONTEXTE : COOPERATIVES, MUTUELLES, ORGANISATIONS COLLECTIVES...

l'héritage de l'histoire :

Le syndicalisme paysan du 44 a une histoire dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui : très puissant dans les années 60, des liens avec le mouvement ouvrier en 1968, une tradition d'opposition au syndicat national FNSEA, qui s'est traduit par des conflits sur les terres agricole, l'adhésion de la Fédération départementale FDSEA à la Confédération Paysanne, la gestion de la Chambre d'agriculture jusqu'aux années 2007 avec la reprise en main par la FNSEA 44.

Conséquences : **le prix du foncier agricole est le plus bas de France**, le développement des fermes s'est fait avec **plus de polyvalence et moins intensif qu'en Bretagne, plus de valeur ajoutée...**

La coopération-et les mutuelles- en agriculture, depuis longtemps un mouvement très fort :

coopératives qui organisent la transformation et la commercialisation des produits de leurs adhérents, banques et assurances mutuelles, associations de remplacement, groupements de producteurs pour assurer l'interface avec les grosses coops ou les industriels...Ces organisations qui relèvent de l'ESS ont énormément grossi pour faire face à l'économie libérale et la concurrence internationale, et risquent de s'éloigner de leurs producteurs. Mais gardent un avantage décisif : ne

peuvent pas se délocaliser, et appliquent tant bien que mal les règles de l'ESS : un homme une voix, réserves impartageables offertes aux générations futures.

Dans le domaine de la production agricole proprement dite (et transformation à la ferme..)

beaucoup d'organisations collectives : CUMA coops d'utilisation en commun de matériel agricole, association de paysans entre eux(GAEC, SCEA, EARL voire SCOP ou SCIC...) : les fermes tournent avec plusieurs associés qui travaillent et décident ensemble.

Mais tout ce qui est solidarité a du mal à survivre dans un cadre de concurrence exacerbée entre acteurs économiques...Et le mélange entre entreprises coopératives et filiales de droit privé pose des questions de fond sur l'équilibre entre intérêt collectif et intérêts privés(actionnaires, primes au capital etc)

3-LES SYNDICATS, LES GROUPES DE PRESSION, LES LOBBIES

3-1 - Quatre syndicats principaux

La **FNSEA** et la structure jeunes associée **le CNJA** ont longtemps été les seuls interlocuteurs des pouvoirs publics(**cogestion des politiques publiques**). Depuis quelques années se développe la reconnaissance de la pluralité syndicale, avec la **Confédération Paysanne** et la **Coordination Rurale**, beaucoup plus critiques sur les politiques menées aussi bien en France qu'en Europe. Mais la FNSEA reste l'interlocuteur privilégié dans toutes les organisations interprofessionnelles (rencontre des producteurs, des transformateurs coopératives et privés), très présentes dans l'organisation des grandes filières : fruits et légumes, lait, viande etc..

NB Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles FNSEA, Centre National des Jeunes Agriculteurs-CNJA

3-2 - Les Chambres d'Agriculture

Une par Département, mais se regroupent au niveau régional. C'est une organisation consulaire- comme CCI- qui a en charge la **représentation de l'Agriculture auprès des Pouvoirs Publics et des collectivités**

Missions de service public liées au droit de prélever un impôt(part de l'impôt foncier)

- Information individuelle et collective sur le dispositif d'aides publiques
- Pré-instruction et suivi des demandes d'aides à l'installation et à la transmission
- Suivi des déclarations d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA), destiné à anticiper la transmission des exploitations agricoles
- Tenue du Répertoire Départ Installation
- Gestion de l'observatoire de l'installation et Transmission

De plus en plus, vente de prestations aux agriculteurs comme aux collectivités avec parfois des confusions entre le rôle de représentation et celui de prestataire payant.

Elections des membres au suffrage universel sur listes syndicales par collèges(exploitants, salariés, coopératives...) tous les 5 ans, élections qui servent aussi à déterminer la représentativité des syndicats.

NB : Chambre de Commerce et d'Industrie-CCI

3-3 - Les Lobbies et groupes de pression

Très actifs pour une raison très simple : un agriculteur génère autour de 7 emplois dans les activités en amont (ventes de matériel, d'engrais, pesticides, aliments du bétail ...) et d'aval(collecte, transformation et ventes) mais aussi dans les services(conseil, comptabilité, assurances, mécanique, informatique etc..) Ces activités génèrent de gros chiffres d'affaires qui incitent les acteurs à s'impliquer là où se prennent les décisions qui peuvent améliorer ou pénaliser leur environnement économique : inter-professions, Parlements, Commission Européenne...

Les grosses organisations agricoles ont un lobbying permanent via le COPA-COGECA(Comité des organisations professionnelles agricoles et la Confédération Générale de la Coopération agricole)

l'Assemblée des Régions de France entretient aussi un « comité des régions » au niveau de Bruxelles .

Les réseaux sociaux sont pleins de témoignages sur l'intervention de tel ou tel pour obtenir une avancée, ou au contraire un blocage de réformes ...

Et chacun se démène selon ses moyens, qui sont bien sur très inégaux. Entre Monsanto , l'Association des Industries alimentaires, le groupe AVRIL d'un coté, l'Union des CUMA ou les associations de consommateurs de l'autre, on ne joue pas dans la même cour !

NB :

CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole en commun

GROUPE AVRIL : très gros groupe industriel et financier français, qui regroupe les marques comme Lesieur PUGET(huiles végétales)Matines(+ gros opérateur en œufs industriels) SANDERS(aliments), premier opérateur européen en agro-carburants, dirigé jusqu'à son décès par le Président de la FNSEA, Xavier Beulin.

Auteur : Dominique Michenot, membre du groupe